

Fiche de procédure

Informations de base		
REG - Règlement du Parlement	2005/2238(REG)	Procédure terminée
Règlement PE: adapter les procédures internes aux exigences liées aux cas de simplification de la législation communautaire		
Sujet 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2238(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 237-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFCO/6/32180